Image not found or type unknown

Patron demande remboursement au salarié

Par **Lili2204**, le **20/01/2016** à **02:25**

Bonjour,
Je suis employé en magasin et tien donc une caisse.
L'erreur et humaine sa oui mais pas pour tous aparament, donc en 2 ans pas d'erreur ect une fois j'ai fait une erreur de 20 euros en moin et mon patron ma demander de les remettre dans la caisse le lendemain sinon j'aurais un avertissement et peut être une sanction, ne connaissant pas les droit du travail a se niveau la je les es remis de ma poche, mais après des recherches aparament il n'a pas le droit de me dire de rembourser vrai ?
Sachant qu'il a demander a des collègues a moi de le rembourser quand elles ont pris des faux billets sachant que personne n'avait eu de formation faux billet ni les ustensiles pour détecter. Alors sa fait beaucoup je pense non ?
Merci

Par **jpb26**, le **20/01/2016** à **07:07**

Les punitions pécugnaires sont interdites par le code du travail
Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites (c. trav. art. L. 1331-2).
Bonne chance

Par **janus2fr**, le **20/01/2016** à **08:04**

[citation] mon patron ma demander de les remettre dans la caisse le lendemain sinon j'aurais un avertissement et peut être une sanction[/citation]
Bonjour,
L'employeur, s'il juge qu'une faute a été commise, peut effectivement sanctionner. Mais seulement avec des sanctions autorisées et normalement prévues au règlement intérieur (avertissement, mise à pied, licenciement). Les sanctions pécuniaires, elles, restent interdites...

Par **P.M.**, le **20/01/2016** à **08:30**

Bonjour,
Mais évidemment l'employeur s'est bien gardé de demander cela par écrit, ce qui fait qu'il n'y

a pas de preuve...

Par **Lili2204**, le **24/01/2016** à **15:58**

Oui tous et orale, hier il m'a refait le même coup pour 3 euros il ma dit je les prend de votre caisse et lundi je veux qu'il et réapparu. Sinon il menace de me viré étant en cdi. Le pire sait que tous l'argent que les clients nous laisse on doit les laisser dans la caisses donc sachant que par jour je lui rapporte en moyenne 2 a 3 euros en plus, il devrait se faire payer des 3 euros en moins largement. Quel solution j'ai mis a par démissionné car j'ai pas le choix.

Par **P.M.**, le **24/01/2016** à **16:07**

Bonjour,
Vous pourriez le laisser faire mais ce n'est pas un conseil car c'est à vous de vous déterminer et si l'employeur décidait quand même de procéder au licenciement, de le contester...
S'il vous convoquait à un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement, je bous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité devrait être rappelée dans la convocation...

Par **Lili2204**, le **26/01/2016** à **03:19**

Si je vais a l'inspection du travail y pourront faire quelques choses ou dois-je directement voir avec les deleguer ?

Par **P.M.**, le **26/01/2016** à **08:43**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel car l'Inspection du Travail ne pourra pas faire grand chose sur un tel problème...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés